

## *A tous les citoyens genevois*

### *Le contreprojet du DIP à l'initiative sur les notes à l'école primaire est une supercherie*

A la sobriété (imposée par l'unité de matière) de l'initiative 121 « *pour le maintien des notes à l'école primaire* », le Département de l'instruction publique répond par un volubile contreprojet de loi qui vise à noyer le poisson. Son but avoué est non seulement de « *poursuivre la rénovation* », pourtant implicitement mise en cause par les 28'000 signataires de l'initiative qui veulent des notes et des promotions annuelles, mais de graver dans la loi les principes mêmes des « *rénovateurs* ».

#### **Il y a notes et « notes »**

Les déclarations du président du D.I.P ont pu faire croire que l'ARLE est gagnante du seul fait qu'il a inscrit des notes dans la loi.

Ces pseudo-notes ont une signification foncièrement étrangère aux notes définies par l'initiative 121. Le contreprojet veut évaluer la *progression* de l'élève au moyen d'*appréciations* « traduites » en « notes » à la fin de chaque trimestre. Seules les épreuves cantonales sont censées évaluer, et seulement tous les deux ans, les connaissances des élèves. Mais rien **dans la loi** ne dit qu'elles seront notées et certificatives. Leurs résultats seront « intégrés » (de quelle manière ?) au bilan de fin de cycle, lequel n'est qu'une traduction des commentaires et des appréciations obtenus antérieurement. Ainsi, le contreprojet **exclut légalement toute évaluation certificative précise, régulière et continue.**

L'initiative 121 précise au contraire que l'évaluation est « *continue, chiffrée (de 1 à 6) et certificative* ». De fait, les écoles qui ne sont pas en rénovation font toujours des travaux notés qui mesurent l'acquisition des *connaissances* et qui aboutissent à des moyennes trimestrielles, puis annuelles, par discipline. Ainsi les parents sont informés de façon claire et régulière.

Le contreprojet supprime l'évaluation certificative continue, tout en prétendant mettre des « notes formatives ». On a là une aberration pédagogique qui sert à couvrir un pur leurre politicien. **Les « vraies » notes, celles que demandent les initiants, risquent à terme de disparaître.**

#### **Les cycles de deux ans ? Une absurdité !**

##### **Non aux élèves « prolongés »**

Le contreprojet réduit les cycles de 4 à 2 ans. Ces cycles raccourcis faciliteraient le « *cadrage* » des élèves et des « *interventions plus précoces* ». Pourquoi dès lors renoncer au cadrage annuel demandé par les 28'000 signataires de l'initiative 121 ?

Le contreprojet convertit le redoublement en « *prolongement de cycle* » dont personne ne sait comment il pourra être mis en œuvre, ni à quel prix. L'élève « prolongé » est-il censé continuer son cursus avec ses camarades admis dans le cycle suivant tout en comblant les lacunes qu'il a accumulées dans les deux années du cycle précédent ?

Comment organiser cela ? Pas un mot là-dessus, ni dans le contreprojet ni dans son argumentaire, ni, surtout, sur les moyens financiers supplémentaires qu'exige toute individualisation de l'enseignement. Le syndicat qui clame à tous vents qu'il faut plus d'argent pour l'école espère-t-il vraiment obtenir les moyens financiers nécessaires à cette utopie pédagogique ?

Le DIP promet ici beaucoup plus qu'il ne peut tenir. Ce miroir aux alouettes est une supercherie que l'ARLE dénonce au nom des 28'000 signataires de l'initiative « *pour le maintien des notes à l'école primaire* » !

***Le contreprojet du DIP reste largement inféodé à des réformes à répétition dont on découvre de jour en jour la coûteuse inefficacité.***

**L'ARLE dit NON au contreprojet du DIP :**

- **NON aux fausses notes ;**
- **NON à la désinvolture des cycles de 2 ans.**